



## Fédération Alsace bilingue *Verband zweisprachiges Elsass*

---

Colmar, le 26 juin 2026

### Lettre ouverte à madame la sénatrice Muller-Bronn

Madame la sénatrice, lors de votre intervention au Sénat, le 18 juin dernier, vous avez fait référence au recteur Deyon, qui serait, en quelque sorte, fautif du fait que « l'alsacien<sup>1</sup> » ne serait pas enseigné dans les écoles publiques d'Alsace<sup>2</sup>. Cela appelle quelques réponses de notre part.

Le recteur Deyon, **brillant** intellectuel, de surcroît **ouvert** à la question régionale et à **l'écoute** de la société alsacienne, **reprenait** très largement dans sa circulaire du 9 juin 1982 la **demande sociale** émanant de celle-ci.

Sans remonter à l'immédiat après-guerre, qui avait vu la langue allemande être interdite dans les écoles maternelles et primaires d'Alsace<sup>3</sup> et déjà connu des demandes **de retour de son enseignement**, tel qu'il se faisait avant 1940, dans la décennie précédant la circulaire en question, **une forte demande sociale** s'était en effet développée en faveur d'un enseignement<sup>4</sup> **conséquent de l'allemand**, aux niveaux précités, mais aussi d'une **existence scolaire des dialectes<sup>5</sup> de l'histoire et de la culture régionales<sup>6</sup>**.

Cette demande sociale était en particulier exprimée par des **motions des conseils généraux** de Haut-Rhin et du Bas-Rhin et du conseil régional, <sup>7</sup>par la **Plateforme de Sélestat<sup>8</sup>**, le numéro spécial d'« En Route » **du SGEN-CFDT<sup>9</sup>**, par les **ICS** (Intellectuels et

---

<sup>1</sup> Rappelons que la formule courante était alors dialecte alsacien, et les Alsaciens n'osant pas se dire germanophones se disaient dialectophones, alors qu'en dialecte même, ils disaient encore « Elsasserditsch » (allemand alsacien).

<sup>2</sup> Vous rejoindriez alors celles et ceux qui reprochaient alors et/ou reprochent encore au recteur d'avoir choisi l'allemand standard et au rectorat de le faire toujours et encore.

<sup>3</sup> Interdits scolaires accompagnés d'interdits médiatiques et culturels.

<sup>4</sup> Rappelons que, depuis le Moyen Âge, l'allemand a été quasiment sans interruption enseigné dans les écoles d'Alsace jusqu'en 1945. Aucune région de France n'a connu une telle présence de sa langue régionale dans ses écoles.

<sup>5</sup> Pour sortir des interdits encore en cours de parler le dialecte à l'école, le recteur, premier à le faire, proposait des plages d'expression dialectale à la maternelle notamment.

<sup>6</sup> Au travers de l'option LCR. Pendant que les dialectes bretons (le cornouaillais, le léonard, le trégorrois et le vannetais) et basques (le labourdin, le bas-navarrais et le souletin) étaient absents de l'école et l'histoire et la culture des autres régions aussi.

<sup>7</sup> La région Alsace existait encore.

<sup>8</sup> Signée par les organisations suivantes : Parti Socialiste (Bas-Rhin), l'Union des Elus Socialistes et Républicains (Bas-Rhin), Parti Communiste (Bas-Rhin), Union Régionale CFDT, Union Régionale CGT, Ecologie et Survie, Mouvement d'Ecologie Politique, SGEN-CFDT (syndicat d'enseignants - Bas-Rhin), SGEN-CFDT (Haut-Rhin), Cercle René Schickele, Unsri Gerachtigkeit, Mouvement pour l'autogestion culturelle en Alsace (secrétaire général, Pierre Klein).

chrétiens sociaux) du **FEC**, par la **Requête aux autorités scolaires**<sup>10</sup> et par bien d'autres éléments constitués de la société alsacienne, sans oublier par nombre de **personnalités** du monde politique, culturel et économique : Georges Holderith, Eugène Philipps, André Weckmann, Conrad Winter, Adrien Finck, Marthe Philippe, Bernard Vogler, Jean-Marie Woehrling, François Schaffner, Daniel Morgen, Antoine Moster, Henri Goetschy, Marcel Rudloff, Mgr Charles-Amarin Brandt, André Traband, Jean-Jacques Weber, Bernard Stoessel...

**Ce que le recteur Deyon proposait dans sa circulaire**<sup>11</sup> **était donc très largement conforme à ce que souhaitait la société alsacienne**<sup>12</sup>. Et tous les mouvements et personnalités cités se retrouvaient sur **la définition d'une langue régionale alsacienne à deux composantes, le standard**<sup>13</sup> **allemand et les dialectes** alémaniques et franciques d'Alsace<sup>14</sup>.

Par la suite, la demande sociale évoquée ci-dessus a perduré. Quelques récents **exemples d'appels**, que d'ailleurs vous avez signés, et qui toujours portent cette même définition de la langue régionale<sup>15</sup> :

- 2018 : Les classes bilingues paritaires français-allemand en danger : appel à la raison ;
- 2019 : Grand débat national : Appel pour un enseignement généralisé de la langue ;
- 2020 : Appel pour un financement croisé de l'enseignement des langues française et allemande dans le Rhin supérieur ;
- 2022 : Appel « un avenir pour le bilinguisme en Alsace ».

**La Convention-cadre** sur la politique régionale plurilingue 2015-2030 **et la Convention opérationnelle** sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace, Période 2026-2030 **contiennent la même définition**. Il en va de même de **la Loi de 2019** créant la Collectivité européenne d'Alsace.

Lors de votre intervention, vous avez aussi parlé de la proposition du ministre de l'Éducation nationale permettant aux élèves ayant suivi **une spécialité dans une langue régionale** de passer **l'épreuve** correspondante **dans cette langue** à partir du bac 2028. Ce qui

---

<sup>9</sup> Intitulé « Enseigner en Alsace, enseigner l'Alsace » et rédigé par la commission LCO (langue et culture opprimée... eh oui), du même syndicat et dont j'étais responsable aux côtés d'Eugène Philipps, d'André Weckmann, Michel Gruner...

<sup>10</sup> En 1985, parut dans la presse une requête aux autorités scolaires initiée par Pierre Klein, alors président du Cercle Schickele, et signée par 743 Maires d'Alsace et de Moselle, par tous les députés et sénateurs d'Alsace, par la quasi-totalité des conseillers généraux, et par un grand nombre de personnalités civiles et religieuses. Les signataires demandaient :

- l'obligation pour l'État de généraliser à toutes les classes l'enseignement de la langue et de la culture régionales et d'en assurer la continuité de la Maternelle à l'Université. Ceci devrait se traduire par l'introduction d'ateliers d'expression dialectale ou de familiarisation au dialecte et par l'enseignement de l'allemand à partir du CE 1 à raison de trois heures hebdomadaires,
- l'introduction d'unités de formation obligatoires permettant aux futurs maîtres d'assurer efficacement ces enseignements. »

<sup>11</sup> Outre les enseignements en question, le grand mérite du recteur Deyon a été l'organisation d'un large débat au sein de l'école en Alsace.

<sup>12</sup> Mis à part quelques germanophobes hostiles à l'allemand et des jacobins à tout bilinguisme.

<sup>13</sup> On disait aussi allemand littéraire ou encore Haut allemand.

<sup>14</sup> On disait aussi dialecte, tout court, ou encore et déjà l'alsacien. Cependant, par alsacien, on entendait bien un dialecte de l'allemand et non une langue en concurrence ou en opposition à l'allemand.

<sup>15</sup> Langue régionale d'Alsace sous ses deux formes : l'allemand standard et les variantes dialectales pratiquées en Alsace.

est une bonne chose, sauf que, comme vous l'avez souligné, il **n'y a pas** (en fait plus) au lycée en Alsace d'enseignement de l'allemand dialectal, autrement dit de l'alsacien, et **donc pas** d'épreuve spécifique.

Lors de la réunion du **Conseil académique des langues régionales** en mai dernier, nous avons cru comprendre que le rectorat **allait travailler à une adaptation** du système à la spécificité alsacienne et du double caractère de sa langue régionale.

En ce qui concerne la possibilité de passer une épreuve du bac en langue régionale en Alsace, nous avons **proposé**<sup>16</sup> la solution suivante :

- d'une part, à **reproposer** aux lycéens d'Alsace un apprentissage (comme spécialité) de l'alsacien,
- d'autre part, à **pouvoir choisir l'allemand standard** comme épreuve optionnelle, en plus ou à côté des épreuves normales ou habituelles dans le système éducatif français.

Nous avons également proposé que l'alsacien soit **présent** tout au long de la scolarité en **accompagnement** de l'enseignement de l'allemand et même et surtout de développer **une méthode pédagogique** partant du standard pour enseigner le dialecte.

Lors de votre intervention, vous avez aussi parlé, et c'est là une bonne chose, du **DCL** (Diplôme de compétence en langue)<sup>17</sup> **au profit de l'alsacien** qui a en réalité été, semble-t-il, à l'origine de votre intervention. Certes, ce n'est pas le projet émanant de la fédération Alsace bilingue (FAB-VZE) que, d'ailleurs, nous avons porté, un temps ensemble, qu'importe, **l'essentiel étant qu'il existe un jour**.

Tout ce qui sera fait **en faveur de la langue régionale d'Alsace** tant pour l'allemand standard que pour l'allemand dialectal d'Alsace **est bon à prendre**. Que ce dernier soit appelé alsacien ne nous gêne pas tant que ce n'est pas **au détriment** de l'allemand ou en **opposition** à lui.

Et ce qui est à faire, c'est d'assurer **une existence sociale**, c'est-à-dire scolaire, culturelle, administrative, économique... à la langue régionale dans ses deux expressions. Les langues ne disparaissent que **faute d'usage**<sup>18</sup>. Et les faire vivre leur confère **appétence et attractivité, et les ennoblit**.

De plus en plus, on entend dire et on peut lire qu'il y aurait en Alsace, **d'une part**, le bilinguisme (français-allemand) et, **de l'autre**, la langue et la culture régionales (l'alsacien et la culture qu'il véhicule) et même qu'il n'y aurait à côté du français **que** la langue alsacienne.

Ces deux conceptions **évacuent la dualité** de la langue régionale d'Alsace pour nombre de raisons, parmi lesquelles la non-prise en compte **du point de vue** historique, géographique et économique, la reproduction **du modèle imposé**, la désolidarisation<sup>19</sup> de la

---

<sup>16</sup> Nous avons profité de l'occasion de ce communiqué pour souligner que l'enseignement de l'allemand standard est bien insuffisamment présenté aux élèves comme étant une langue régionale, une des langues d'Alsace et non seulement une langue étrangère ou du voisin.

<sup>17</sup> Le DCL permet d'évaluer la compétence en langue opérationnelle en milieu professionnel. Il facilite la validation de compétences en langue dans le cadre d'une démarche de développement personnel, d'insertion, de reconversion, d'évolution ou de mobilité professionnelle (ministère de l'Éducation nationale).

<sup>18</sup> Lorsque ce défaut est organisé, il s'agit alors d'un linguicide.

<sup>19</sup> Pendant que le poète rêvait d'une Alsace pont entre la France et l'Allemagne.

« **Germanophonie** »<sup>20</sup>, voire le sentimentalisme et même peut-être même un certain nationalisme<sup>21</sup>.

La place nous manque ici pour **approfondir ce sujet**. Nous proposons, pour le faire, la lecture en ligne ou au format papier de la brochure « **Langue alsacienne versus langue allemande ?** » : ou encore de celle intitulée « **Définition de la langue régionale d'Alsace : Points de vue et compléments analytiques** ».

Cependant, quelle Alsace voulons-nous pour le futur ? Une Alsace simplement francophone et donc monolingue, une Alsace certes bilingue, mais d'un **bilinguisme langue française - « langue alsacienne »**, tournant le dos à la moitié du monde qui l'environne, rejoignant en cela les limites du monolinguisme ou une Alsace **participant pleinement des espaces francophone et germanophone qui l'entourent**, comme ce fut le cas tout au long de l'histoire et comme **l'avenir nous l'impose** si l'on veut bien **construire un vivre ensemble** sur les deux rives du Rhin, **dépasser les perceptions nationales** de la chose linguistique et **profiter des ressources** sociales, culturelles et économiques que cela nous apporterait dans un « geben und nehmen » un donnant-donnant.

Bien cordialement. Et grand merci pour ce que vous avez fait pour le site ABCM Zweisprachigkeit de Gerstheim.

Pierre Klein, président  
[www.fab.alsace](http://www.fab.alsace)  
[president@fab.alsace](mailto:president@fab.alsace)

---

<sup>20</sup> Comme il existe une francophonie ou monde francophone. Désolidarisation donc d'avec l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, l'Italie (Südtirol), Belgique (Communauté germanophone)...

<sup>21</sup> À l'Alsace, l'alsacien : **une** langue, **une** histoire, **une** culture..., selon un modèle corse ? L'Alsace n'est, ne peut être que dans le postnationalisme.